

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le mardi 6 septembre 2011, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

11-09-112

INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

11-09-113

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Arrivé de monsieur le conseiller Yvan Paquet

11-09-114

PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2011

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Daniel Baker

D'APPROUVER le procès-verbal du 4 août 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-09-115

PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DE-BLANDFORD CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA ROUTE DES 4 COMTÉS

ATTENDU le projet d'Entente relative à l'entretien et la réparation de la route des 4 Comtés présenté par la Municipalité de St-Louis-de-Blandford;

ATTENDU QUE ce projet ne répond pas aux attentes des membres du conseil municipal de Villeroy;

ATTENDU QUE selon l'article 11 de l'Entente présentement en vigueur, il est stipulé qu'une municipalité peut mettre fin à l'entente en avisant au moins trois (3) mois avant la fin de toute période de renouvellement, par courrier recommandé, les autres municipalités parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Réjean Perron

QUE la Municipalité de Villeroy désire mettre fin à l'Entente relative à l'entretien de la route des 4 Comtés, présentement en vigueur.

QUE la fin de cette Entente sera effective à la date du 1^{er} janvier 2012.

QU'au mois de décembre 2011, un état des revenus et dépenses sera produit à chacune des municipalités parties à l'Entente.

QUE selon cet état, un remboursement sera effectué ou une facturation sera transmise, selon le pourcentage présentement en vigueur, à chacune des municipalités parties à l'Entente.

QUE copie de cette résolution soit transmise par courrier recommandé, aux municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et de St-Louis-de-Blandford.

ADOPTÉ

RAPPORT SEMESTRIEL

Dépôt du rapport financier semestriel ainsi que des états comparatifs du 1^{er} janvier au 31 août 2011.

11-09-116

DEMANDE DE M. DANIEL HAMEL

ATTENDU la demande présentée par monsieur Daniel Hamel, afin qu'il ait accès au service du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE plusieurs conditions devront être respectées et les coûts défrayés par le demandeur, soient :

- Présenter une étude et devis préparé par un ingénieur;
- Présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Obtenir le Certificat d'autorisation du MDDEP;
- Procéder à l'excavation et au remblaiement, afin de permettre de changer le tuyau présentement existant pour un tuyau de 2 pouces, et ce, à partir de la dernière borne-fontaine, situé face au 414, Route 265 et jusqu'à l'adresse du demandeur;
- Être responsable des travaux exécutés entre le 429 et le 431, Route 265, durant une période de 10 ans, après cette période, la Municipalité en deviendra responsable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. François Gingras

QUE si toutes les conditions ci-haut décrites sont respectées, la Municipalité de Villeroy s'engage à autoriser le prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'au 431, Route 265.

QUE la fourniture des tuyaux nécessaires jusqu'à la boîte de service du demandeur sera aux frais de la Municipalité.

ADOPTÉ

11-09-117

RÉPARATION POMPE ET GÉNÉRATRICE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU le bris d'une pompe et de la génératrice au réservoir du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y avait lieu d'autoriser les travaux nécessaires afin de faire réparer ces équipements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ANTÉRINER l'exécution des travaux de réparation de la pompe, pour un montant 3 930,\$ ainsi que les réparations nécessaires à la pompe à l'essence.

QUE ces dépenses font l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel les dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller François Gingras, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 81-CM-2 de la municipalité de Villeroy. Le règlement visera notamment à modifier l'article 6.1.1 (Forme et genre de constructions défendues) afin d'inclure également les bâtiments en forme d'aliments.

11-09-118

REFUS DE PROCÉDER À DES TRAVAUX D'EXPLORATION GAZIÈRE SUR LES LOTS APPARTENANTS À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

D'AUTORISER monsieur le Maire, Michel Poisson, à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy, le formulaire qui avise les compagnies qui entendraient éventuellement procéder à des travaux de recherche de pétrole et de gaz naturel, sur les propriétés de la Municipalité, que nous ne consentons pas à ce que de tels travaux soient effectués sur les lots appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉ

**11-09-119 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport des déchets et pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière propose de réunir les municipalités qui font présentement partie de l'entente de regroupement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Éric Chartier

QUE la Municipalité de Villeroy désire poursuivre notre entente relativement à la gestion résiduelle.

QUE la municipalité de Villeroy délègue à la municipalité de Lotbinière la compétence de présenter des devis d'appel d'offres pour la disposition des matières résiduelles.

QUE la Municipalité de Villeroy s'engage à défrayer une partie des coûts afférents à l'élaboration du devis ainsi qu'à la conduite du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉ

11-09-120 NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal seront pour à compter du 5 septembre 2011, les suivantes :

Du lundi au jeudi inclusivement de	9 h 00 à 12 h
	13 h 00 à 16 h
Le vendredi de	9 h 30 à 12 h
	13 h 00 à 15 h.

ADOPTÉ

SONDAGE EN MARGE DU VOLET 3 DU PROGRAMME PIQM

Un sondage a été complété afin de favoriser la possibilité d'embaucher du personnel technique pour les cinq prochaines années, dans le cadre du Programme PIQM, qui est offert aux MRC.

**11-09-121 APPUI A LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
PLESSISVILLE, CONCERNANT SUBVENTION - PROGRAMME FÉDÉRAL**

ATTENDU la résolution no 134-07-11 adoptée par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU QUE cette résolution demande au Gouvernement Fédéral que figure au sein du prochain plan d'investissement à long terme pour les infrastructures municipales, la possibilité pour les municipalités rurales

d'avoir accès à une aide financière équitable afin de remettre à niveau leur infrastructure routière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Réjean Perron

QUE la Municipalité de Villeroy appui la résolution no 134-07-11 adoptée par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville.

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Christian Paradis, M. James Flaherty, à la Fédération des Municipalités, à M. Claude Bachand, à la MRC de l'Érable et à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

11-09-122 DEMANDE DE CONTRIBUTION ORAPÉ, POUR LE SERVICE DES COLLATIONS POUR LES ENFANTS DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Éric Chartier

D'AUTORISER le versement de 85, \$ dans le cadre du service des collations pour les enfants de la MRC de l'Érable, sous la supervision de ORAPÉ.

ADOPTÉ

11-09-123 INVITATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Éric Chartier

D'AUTORISER l'achat de deux billets, au coût de 7, \$ chacun, pour le déjeuner offert dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.

ADOPTÉ

INVITATION AU SOUPER GASTRONOMIQUE DU MARCHÉ PUBLIC DE L'ÉRABLE

En raison de la date de cet évènement, qui coïncide avec Villeroy en fête, nous ne pouvons donner suite à cette invitation.

11-09-124 COLLOQUE ADMQ

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER l'inscription de la Directrice générale et de la Directrice générale adjointe au Colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu les 20 et 21 octobre, au coût de 235,\$ plus les frais de déplacement.

ADOPTÉ

11-09-125 **FORMATION MÉGAGEST**

Il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Réjean Perron

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la formation annuelle offerte par PG Solutions, au coût de 275, \$ (avant taxes) plus les frais de déplacement.

ADOPTÉ

ACCIDENT DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE

Le 30 août dernier, l'inspectrice municipale Mme Guylaine Bédard, s'est blessé en réparant l'entrée d'eau de la caserne. Suite à une visite médicale, elle est soumise à des travaux légers pour une période d'un mois.

11-09-126 **ACHAT POMPE À ESSENCE**

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER l'achat d'une pompe à essence, pour un montant maximum de 300, \$.

ADOPTÉ

11-09-127 **LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec;

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. François Gingras

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries,

de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

11-09-128 RÉPARATION GARDE-CORPS EXTÉRIEURE SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER la réparation du garde-corps extérieur, côté nord, de la Salle municipale, pour un montant maximum de 300, \$.

ADOPTÉ

11-09-129 BUDGET COMITÉ POLITIQUE FAMILIALE / MADA

Il est proposé par M. Éric Chartier
Et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'ACCORDER un budget au montant de 100, \$ au Comité de la Politique familiale et MADA.

ADOPTÉ

PONCEAU CHEMIN DE DESSERTE SUD

Monsieur le conseiller François Gingras, informe qu'un ponceau sur le Chemin de Desserte Sud devra être changé. Un avis sera transmis au ministère des Transports à ce sujet, puisque ce ponceau est situé à l'intérieur de la zone de travail des viaducs.

11-09-130 COMPTES

Il est proposé par M. Éric Chartier
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'ACCEPTER les comptes du mois d'août 2011, pour un montant de 49 964,83 \$ tel que présenté et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sec.-trésorière.

ADOPTÉ

DOSSIER MME NANCY PAQUET

Pour faire suite à un avis envoyé à Mme Nancy Paquet, pour lui réitérer la demande de bien vouloir se conformer à la réglementation concernant l'entretien des ponceaux.

Cette demande consiste à ce qu'elle procède au nettoyage ou de changer le ponceau d'entrée.

Dans sa réponse écrite, elle demande une preuve que les voisins ont des ponceaux conformes.

Comme la Municipalité n'a pas à faire une telle preuve, nous réitérerons une dernière fois la demande, et si aucune action n'est entreprise de la part de Mme Paquet, à la réunion du Conseil municipal du mois d'octobre une autorisation sera donnée d'effectuer les travaux et la facture sera transmise à Mme Paquet.

11-09-131

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

DE LEVER l'assemblée à 22 h.

ADOPTÉ

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière